

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 22 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
18 mars 2026

Date d'affichage
18 mars 2026

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt six

et le vingt-deux mars

à dix-huit heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

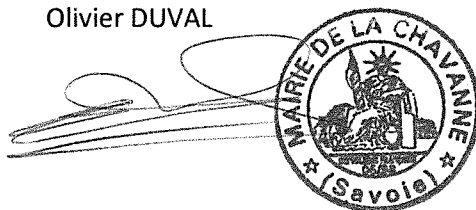
sous la présidence de : **Olivier DUVAL, Maire****Présents** : Marie-Christine BATTIN, Jean MOUCHOT, Laurence MARANZONI, Gilles PETIT, Jean-Pierre MICHEL, Vanessa FLAVEN, Ludivine MOULARD, François DALLIET, Anne VERDON, Florence FRANCOZ, Bastien FLAVIN.**Excusés** : Isabelle CRETINON a donné pouvoir à Marie Christine BATTIN pour voter en son nom, Guillaume DAUTIER a donné pouvoir à Jean MOUCHOT pour voter en son nom, Flavie MALVASO a donné pouvoir à Olivier DUVAL pour voter en son nom.**Absents** : /

a été nommé secrétaire : Marie Christine BATTIN

Détermination du nombre d'adjoints

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;
- Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

- Après en avoir délibéré Le conseil municipal, (vote : 15 voix POUR, 0 ABSTENTION(S), 0 voix CONTRE) :
 - Décide la création de quatre postes d'adjoints.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.Le Maire,
Olivier DUVALLa secrétaire de séance,
Marie Christine BATTIN

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

